

- 5 AVR. 2024

**SYNDICAT MIXTE POUR
LE SCoT COLMAR-RHIN-VOSGES**

Séance du Comité Syndical du
20 mars 2024

Délibération n° 4/2023 :
Affectation des résultats de l'exercice 2023

Etaient présent(e)s : 65 délégué(e)s titulaires ou suppléant(e)s

DASSONVILLE Jean-Michel, Anne-Lucie DANJEAN, FUCHS Jérôme, SCHULTZ Brigitte, MEYER Jean Martin, SPITZ Michel, SIGRIST Etienne, GUILLO Christophe, FOLLIGUET Isabelle, TINGEY André, HENRY Maurice, FURDERER Fabien, VONTHRON Daniel, LANG Mathieu, STOEBNER Thierry, STURM Alfred, STOFFEL Marie-Laure, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, WEISHEIMER Didier, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, ZINGLE Bernard, VETTER René, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, LEHRY Christelle, KURY Guy, HABLITZ Christophe, MULLER Éric, EBERSOHL Patricia, SCHULLER Jean-Marc, BUSCH Michel, SCHOEPFF Daniel, SPITZ Geneviève, TAILLEFER Jean-Luc, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, VOINSON Michel, BOESCH Monique, THOMASSEY Luc, MULLER Lucien, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, SCHELCHER Jean-Luc, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, TANNACHER Geneviève, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, GERARD Frédéric, HUIN-MORALES Benjamin, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, HOEFT Benoît, TRETZ Jean-Yves, GUILLAUME Cédric, PETERMANN Carine, SCHEER Éric, JAEGER Luc, SCHOTT Jean-Luc, JAEGLI Jean-Claude, VOGEL Maité, WEISS Jean-Marie.

Ont donné procuration : 3 délégué(e)s,

UHLRICH-MALLET Odile a donné procuration à SPITZ Michel, REBERT Christian a donné procuration à DANJEAN Anne-Lucie, THOMEN Daniel a donné procuration à EBERSOHL Patricia.

Était également présent :

M. DELATTRE Grégory, directeur du Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges.

Rapporteur : Monsieur le Président

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2023, il appartient au Comité Syndical de procéder à l'affectation des résultats de cet exercice.

A cette fin, la proposition suivante est soumise à votre approbation :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	92 104,71
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	54 153,25
Résultat de clôture à affecter	146 257,96
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice	10 163,63
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA)	-19 605,73
Résultat de clôture (ligne 001)	-9 442,10
Restes à réaliser recettes	0,00
Restes à réaliser dépenses	0,00
Solde Restes à Réaliser	0,00
Résultat clôture+rar	-9 442,10
Besoin de financement	9 442,10
Excédent de financement	0,00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire	146 257,96
En couverture du besoin réel de financement	9 442,10
En dotation complémentaire	0,00
Total 1068	9 442,10
Excédent reporté (ligne 002 en recettes)	136 815,86
Total affecté	136 815,86
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses)	0,00

Le Comité Syndical,

Après avoir délibéré,

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 5 AVR. 2024

A l'unanimité des délégué(e)s présent(e)s lors du vote,

Constate

que le Compte Administratif du budget 2023 présente un excédent de fonctionnement de 92 104,71 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 10 163,63 €,

Décide

de reprendre 9 442,10 € au déficit d'investissement reporté (compte 001),

de reprendre 136 815,86 € à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002),

Le Président

Michel SPITZ

Comité syndical du 20 mars 2024

